

LA NORVÈGE, PARTENAIRE STRATÉGIQUE ESSENTIEL DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France – Europe du Nord en Norvège

17 au 21 avril 2016

Du 17 au 21 avril, une délégation du groupe d'amitié France-Europe du Nord, composée de M. André Gattolin, Président du groupe, Mme Elisabeth Doineau, Présidente déléguée pour la Norvège, M. François Marc, Président délégué pour la Suède, et Mme Vivette Lopez, Vice-présidente du groupe, s'est rendue à Oslo, à l'invitation du Parlement norvégien.

I. La Norvège, partenaire essentiel de l'Union européenne

Pays frontalier de la Suède, de la Finlande et de la Russie, la Norvège est un pays géographiquement européen, qui a fait le choix à deux reprises (en 1972 et 1994) de ne pas rejoindre l'Union européenne.

Pourtant, elle est un partenaire privilégié et stratégique de l'Union européenne (UE). En effet, membre de l'Espace économique européen (EEE) depuis 1994, la Norvège a fait de l'Union européenne son premier marché. Par ailleurs, intégrée à l'Espace Schengen, à Europol et à la Convention de Dublin relative à l'asile, la Norvège contribue à la protection des frontières de l'Union européenne. Elle a ainsi mis à disposition deux bateaux en Mer méditerranée au large de l'Italie et de la Grèce.



*Entretien avec Mme Elsbeth Tronstad,
Secrétaire d'État aux Affaires européennes*

Lors de son entretien avec la délégation, **Mme Elsbeth Tronstad**, Secrétaire d'État aux Affaires européennes, a également fait valoir que la Norvège contribue largement à la politique européenne de cohésion (1,8 milliard d'euros entre 2007 et 2013). Pour la période 2014-2020, cette contribution devrait être augmentée de 11 % et concerner prioritairement la coopération technique dans le domaine de la recherche dans les pays de la Mer Baltique.

Évoquant l'Accord commercial entre l'UE et les États-Unis, la Secrétaire d'État a dit avoir étudié avec attention les conséquences qu'il pourrait avoir pour la Norvège. Elle a souhaité que les membres de l'EEE puissent y être associés en tant qu'États tiers, sans quoi il faudrait envisager la signature parallèle d'un Traité entre la Norvège et les États-Unis.

II. Une situation économique favorable

Malgré la baisse des revenus du pétrole depuis 2014, la situation de l'économie norvégienne demeure plutôt favorable avec un taux de croissance attendu en 2016 de l'ordre de 1,2 % et un taux de chômage contenu à 4 %.

A – L'aquaculture

Avec 1,8 millions de km² de zone de pêche, près de 1 000 fermes d'élevage en mer et 250 éclosiers, l'aquaculture est un des secteurs « phare » de l'économie norvégienne. Ayant connu au cours des dernières années un fort développement, le secteur contribue positivement à la balance commerciale (8 Mds d'euros de recettes d'exportations). Premier fournisseur de saumon de la France, la Norvège contrôle 70 % de la production mondiale.

M. Stål Heggelund, directeur adjoint du département aquaculture et technologies marines à la Fédération des industries norvégiennes (*Norsk Industri*), a fait état des innovations majeures dans ce secteur, notamment les fermes d'élevage de saumon *off-shore*, dont les technologies sont inspirées des stations *off-shore* pétrolières. Ces infrastructures nouvelles vont permettre d'accroître la production, en améliorant notamment l'efficacité de la lutte contre les parasites du saumon. Cela devrait ainsi contribuer à contenir la hausse des prix, alors que la demande ne cesse d'augmenter.

B – La ressource sylvicole

La délégation s'est également rendue à Vesetrud pour visiter une scierie familiale, **3Tek**, créée en 1903, et qui a pérennisé son développement malgré l'industrialisation du secteur en se spécialisant sur un marché de niche : la confection de pièces et de moulures spécifiques répondant à des commandes non standardisées pour la restauration de maisons, de bâtiments ou de monuments historiques, de bateaux ou de meubles anciens.



Visite de la scierie 3Tek à Vesetrud

Lors de cette visite, **M. Olav Sletbakk**, conseiller de la coopérative Viken Skog, du district d'Oslo, a présenté la sylviculture norvégienne. Il a indiqué que 77 % de la forêt norvégienne sont détenus par des propriétaires privés. L'exploitation forestière constitue le plus souvent un revenu d'appoint. Principalement constituée de résineux (80 % sapins, 18 % pins, 2 % feuillus), la forêt norvégienne couvre un quart du territoire. 65 % de la production sont destinés au sciage, 30 % à la production de cellulose, le restant alimentant les centrales de chauffage. Du fait de la fermeture de plusieurs sites de production de pâte à papier et afin de maintenir le niveau de prélèvement des grumes (10 millions de m³/an), la Norvège exporte davantage, profitant de la dépréciation de la couronne norvégienne depuis 2014.

C – Le développement de la presse numérique

Emblématique du développement de la presse numérique, le groupe Schibsted, visité par la délégation, est un groupe international de médias (presse écrite, télévision, cinéma, magazine, annonces en ligne,...) présents dans 32 pays, dont la France, avec les publications *Le bon Coin* et le journal gratuit *20 minutes*, tiré chaque jour à 1 million d'exemplaires. En Norvège, Finn, moteur de recherche lancé en 2000, est aujourd'hui utilisé par 99 % des Norvégiens.

La délégation a été reçue au siège de la société à Oslo, par M. Gravir Sondre, Directeur général. Il a indiqué que la société norvégienne ambitionnait d'être le troisième groupe de médias après Facebook et Google.

D – Le fonds souverain pétrolier

Répondant à l'intérêt de la délégation sénatoriale pour le fonds souverain norvégien, le conseiller économique de l'ambassade en a fait une présentation détaillée.

Créé en 1990 et abondé pour la première fois, en 1996, ce fonds continue d'être alimenté par le revenu des parts de l'État dans les champs d'hydrocarbures et par le produit de l'impôt sur les sociétés et des taxes sur les émissions de CO² et de NO^x acquittés par les sociétés pétrolières. A ces recettes s'ajoutent les quelque 4 % d'intérêts dégagés chaque année, soit environ 30 milliards d'euros. Le fonds dispose aujourd'hui d'un encours de l'ordre de 800 milliards d'euros, soit 220 % du PIB norvégien. Chaque année, l'État est en droit de prélever jusqu'à 4 % des actifs du fonds pour financer le déficit budgétaire, soit l'équivalent du rendement dégagé par les placements. Au cours des trois dernières années, l'État a puisé dans le fonds à hauteur de 2,7 % à 3 %, afin de financer un déficit budgétaire contenu à 6 % du PIB.

Sa particularité est d'investir dans des actions de sociétés étrangères, les sociétés norvégiennes en étant exclues, ce qui lui permet de bénéficier d'un effet de change important. Celui-ci intervient de façon contracyclique, ce qui est un avantage supplémentaire. Ainsi, la diminution des revenus du pétrole, qui a induit une dépréciation de la monnaie norvégienne, a été contrebalancée par un effet de change automatique grâce aux actions étrangères détenues par le fonds. Le fonds détient une part importante d'actions de sociétés françaises et d'immobilier français, ce qui en fait le septième investisseur en France. Il détient environ 2 % des sociétés du CAC 40.

Depuis mai 2015, le fonds s'est astreint à des investissements éthiques, renonçant par exemple à acheter des actions d'entreprises utilisant plus de 30 % de charbon dans leur « mix énergétique ».

III. Une relation parlementaire à construire

Le 20 avril, la délégation a été accueillie au parlement norvégien (*Storting*) par **M. Olemic Thommessen, Président de l'Assemblée nationale**. Auparavant doté de deux chambres, le Parlement norvégien est monocaméral depuis 2009. La Haute Assemblée était en réalité une extraction de la Chambre basse, puisque un quart des députés élus, sur désignation de chaque groupe politique devaient siéger à la Chambre. Cela permettait ainsi au Parlement d'effectuer deux lectures sur les textes d'origine gouvernementale.

Désormais, les 169 députés, élus à la proportionnelle de liste et répartis au sein de 12 commissions spécialisées, effectuent deux lectures sur chaque texte. Comme en France, environ 90 % des textes sont d'origine gouvernementale. Rappelant l'impossibilité pour le gouvernement de dissoudre le parlement, M. Thommessen a expliqué que les majorités gouvernementales sont relativement stables dans le temps, fruit d'une culture du consensus et du respect par l'ensemble de la classe politique norvégienne des coalitions mises en place au lendemain des élections législatives. Actuellement, la coalition gouvernementale, qui comprend le parti conservateur de Mme Erna Solberg, Premier ministre, et le parti du progrès, est soutenue par le parti libéral et le parti chrétien populaire.



La délégation accueillie par le Président du Parlement norvégien, M. Olemic Thommessen

La délégation a ensuite rencontré le président de l'opposition, **M. Jonas Store, chef du parti travailliste**, principal parti en Norvège, puisqu'il représentait 30,8 % de l'électorat aux dernières élections législatives de 2013.

Ancien ministre des affaires étrangères, M. Store a fait une longue présentation à la délégation sur la politique norvégienne dans la zone Arctique, ainsi que sur les relations de la Norvège avec son voisin russe. Il a en particulier fait valoir l'importance d'une relation pacifiée avec la Russie, expliquant que le voisinage avec la Russie permettait à la Norvège de très bien connaître ce pays, dont il a considéré à titre personnel qu'il pratiquait un « isolationnisme agressif ».

La délégation a ensuite rencontré trois députés de la **commission du Travail et des Affaires sociales** échangeant successivement sur le système de retraite norvégien et la législation du travail. Les parlementaires norvégiens ont souligné la très grande flexibilité de leur législation du travail qui se limite à fixer des grands principes, ce qui permet aux syndicats (sachant que 50 % des salariés sont syndiqués) de discuter des aménagements au niveau des branches professionnelles notamment.

Au terme de ces échanges, la délégation sénatoriale a émis le vœu d'une intensification des échanges interparlementaires entre la France et la Norvège, souhaitant que se constitue **un groupe d'amitié Norvège-France** afin d'échanger sur des sujets tels que l'Arctique ou la réforme du droit du travail.

IV. Une coopération culturelle dynamique

La délégation sénatoriale a été particulièrement intéressée par l'approche économique retenue par l'ambassade de France pour développer la francophonie et la présence culturelle française.

A – Plusieurs projets en faveur du développement de la francophonie

La délégation s'est rendue à l'Institut français d'Oslo. Elle a visité les locaux rénovés et a pu prendre connaissance des différentes activités de l'Institut. L'Institut est financé à 30 % par une subvention du ministère des Affaires étrangères, par les recettes dégagées par les cours de français ainsi que par des subventions versées par les ministères norvégiens mais aussi quelques soutiens *via* le mécénat.

L'Institut français s'est fixé comme premier objectif de **modifier l'image de la France** en Norvège, souvent limitée au stéréotype du « pays de la gastronomie, du vin et de la Côte d'Azur ». Il s'agit en particulier de renforcer l'image de « Nation économique », en développant les missions d'affaires avec des

entreprises françaises accompagnées par un ministre de haut niveau, en prenant exemple sur la Chancelière Angela Merkel, qui accompagne chaque année une délégation d'entreprises allemandes.

L'Institut français s'est également donné comme priorité de **développer la coopération scientifique** en accueillant des chercheurs régulièrement et en organisant des ateliers avec les chercheurs norvégiens. L'idée est d'attirer les scientifiques français en Norvège, de développer un réseau franco-norvégien de recherche et de développer à terme des programmes de recherche communs.

S'agissant de **l'enseignement du français**, plus de 600 personnes fréquentent l'Institut français pour y prendre des cours. Par ailleurs, le lycée français René Cassin, visité par la délégation, accueille actuellement plus de 600 élèves dont 75 % possèdent au moins la nationalité norvégienne. Le proviseur a fait état du grand projet Blinden de regroupement avec un lycée norvégien et un lycée allemand au sein d'un Euro Campus, d'ici un à deux ans. Malgré l'augmentation des droits d'écologie, le maintien d'une proportion élevée de subventions de l'État norvégien (85 %) permet de maintenir un taux de fréquentation relativement élevé des élèves possédant la nationalité norvégienne.

B – Le renforcement souhaitable de la présence culturelle française

La délégation a visité le **cabinet d'architectes norvégien Snohetta**, connu notamment pour ses très belles réalisations de l'Opéra d'Oslo (visité par la délégation), de la Bibliothèque d'Alexandrie et du bâtiment mémorial « *Ground zero* ». La délégation a été séduite par les principes d'organisation et de *management* mis en œuvre dans ce cabinet, qui semblent être particulièrement propices au développement de la créativité de la centaine d'employés qui y travaillent.

Les locaux de l'entreprise sont hébergés dans un bâtiment à énergie positive qui recèle toutes les solutions d'économies d'énergie possibles, intégrant l'orientation du bâtiment, le choix de matériaux adaptés et recyclables et une approche interdisciplinaire avec des sociétés travaillant dans le domaine des énergies renouvelables.

La Directrice générale, Mme Tonje Verdal Frydenlund, et le directeur des projets, M. Simon Dewings, ont informé la délégation de deux projets de chantiers à Paris : la participation à la rénovation du Musée Carnavalet et la réalisation du nouveau siège du journal *Le Monde*, à côté de la gare d'Austerlitz.

La conseillère en charge de la coopération culturelle de l'Ambassade de France a émis le vœu que, avec le soutien de Business France, des cabinets d'architectes français ou des petites et moyennes entreprises françaises de matériaux puissent également faire valoir leur expertise et collaborer à la réalisation de chantiers culturels en Norvège en développant notamment des partenariats avec Snohetta.

Conclusion

Au cours de cette mission, la délégation sénatoriale a clairement perçu que la Norvège est un **partenaire stratégique essentiel de la France et de l'Union européenne** : sur le plan économique et commercial tout d'abord ; mais aussi dans le cadre des coopérations développées dans le Cercle Arctique et dans le domaine de la défense et de la lutte contre le terrorisme ; et enfin s'agissant de la protection des frontières et de la relation diplomatique avec la Russie.

Partant de ce constat et appelant à la **constitution d'un groupe d'amitié Norvège-France**, la délégation a conclu à la nécessité d'établir un dialogue interparlementaire régulier entre le Sénat et le parlement norvégien.

Composition de la délégation

			
M. André GATTOLIN Président du groupe Sénateur des Hauts-de-Seine (Ecolo)	Mme Élisabeth DOINEAU Présidente déléguée (Norvège) Sénatrice de la Mayenne (UDI-UC)	M. François MARC Président délégué (Suède) Sénateur du Finistère (Socialiste et républicain)	Mme Vivette LOPEZ Vice-présidente du groupe Sénateur du Gard (Les Républicains)
Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_625.html			